

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Quais rive gauche - Autorisation d'occupation temporaire (AOT)
délivrée à la ville de BORDEAUX - Autorisation - Décision**

Madame LIRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

A l'issue de la première séquence d'aménagement des quais, rive gauche à BORDEAUX, ont été pris, à l'adresse de la ville de BORDEAUX, les arrêtés suivants :

- N° 2008/23 du 09 janvier 2008 d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du plateau des quais ;
- N° 2008/24 du 09 janvier 2008 d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par remise en gestion d'équipements et d'aménagements ;
- N° 2008/25 du 09 janvier 2008 d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par permission de voirie pour des ouvrages ;
- N° 2005/435 du 10 mars 2005 d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) par permission de voirie pour la guinguette, alors, appelée "Bo Rivage".

A ce jour, les quais étant entièrement aménagés, de la rue Peyronnet au sud, à la rue Lucien Faure, au nord, il convient de formaliser leur occupation, totale, par la ville de BORDEAUX.

Or, plutôt que d'adjoindre aux arrêtés délivrés en 2005 et 2008 des arrêtés supplémentaires afin de couvrir la totalité des quais, il est choisi, dans le souci d'une approche globale de ce dossier par les agents de la ville de BORDEAUX, d'établir un arrêté unique.

Ainsi, cet arrêté, ci-joint, porte autorisation d'occupation temporaire (AOT) tant par mise à disposition du plateau des quais que par remise en gestion d'équipements et d'aménagements, ainsi que par permission de voirie pour des ouvrages.

Enfin, cet arrêté abroge les arrêtés précédents, cités plus haut.

Il fait, par ailleurs, état des installations et des implantations réalisées par la ville de BORDEAUX, restant de sa responsabilité et qui ne nécessitent pas d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) car sises sur le plateau des quais mis, comme énoncé dans l'arrêté, ci-joint, par AOT, à la disposition de la ville.

Il apparaît, dès lors, nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à délivrer cet arrêté d'occupation temporaire (AOT) à l'adresse de la ville de BORDEAUX.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le règlement général de voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

VU le projet d'arrêté d'occupation temporaire (AOT), ci-joint ;

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Qu'afin de formaliser l'occupation des quais, rive gauche à BORDEAUX, par la ville de BORDEAUX, il est nécessaire de prendre un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) ;

DECIDE

Article 1 :

Les termes de l'arrêté d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) des quais, rive gauche, à BORDEAUX, à prendre au bénéfice de la ville de BORDEAUX, sont approuvés.

Article 2 :

La durée de cette autorisation d'occupation temporaire court du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer cet arrêté qui abroge et remplace ceux, n°2008/23, 2008/24 et 2008/25, pris le 09 janvier 2008 ainsi que l'arrêté n°2005/435 du 10 mars 2005.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 28 DÉCEMBRE 2011

Mme MARIE FRANÇOISE LIRE